



CULTURE ET LOISIRS

Vous êtes agents de la fonction publique de L'État (titulaire, contractuel, retraité), vous pouvez bénéficier d'offres de loisirs, culturelles, de séjours d'enfants ou en famille par l'action sociale de votre ministère, des associations de personnels et par les SRIAS (les offres sont sur leur site).

La CFDT a obtenu et défend :

- ✓ L'accessibilité aux chèques vacances à toutes les catégories des agents publics de l'État, dont l'Outre-Mer et les jeunes de moins de 30 ans ;
- ✓ L'application systématique du quotient familial pour les séjours vacances et les voyages ;
- ✓ La prise en compte de critères (handicap, répartition par département, ministère, etc...) permettant l'accès au plus grand nombre.

Revendications CFDT

- ✓ L'accès au sport et la culture à des prix préférentiels et avec une diversification des offres ;
- ✓ Conventionner gratuitement un accès aux vacances vers d'autres structures ministérielles ;
- ✓ Sensibiliser et inciter les chefs de service, directeurs et préfets, à informer les agents publics de l'État de leurs droits ;
- ✓ Animer le réseau des assistantes sociales des ministères afin que chaque agent soit informé des actions de sa SRIAS.

Pour plus d'information sur votre SRIAS et ses prestations :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sections-regionales-interministerielles-daction-sociale-srias>

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT, ils sont à votre écoute pour vous permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle.

Les militants CFDT engagés dans toutes les SRIAS agissent pour une action sociale de proximité.

SUIVEZ
L'ACTUALITE
DE LA CFDT
FONCTIONS
PUBLIQUES



Contact CFDT